

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

**Séance spéciale** tenue ce **dixième jour de mai 2002 à 11h30** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Gilles Fortier  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Laurent Carignan et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

02-05-152

**Projet rue St-Jean-Baptiste Nord – Transfert au Programme d'infrastructures Québec/ Municipalités**

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont prévus dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste Nord;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été présentée dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada/Québec;

ATTENDU QUE ce conseil désire transférer la demande de projet de la rue St-Jean-Baptiste Nord au Programme d'infrastructures Québec/Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de transférer la demande d'aide financière relativement au projet de réfection de la rue St-Jean-Baptiste Nord au Programme Québec/Municipalités – Volet 1.1.

QUE le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole soit avisé de cette demande.

QUE le Ministre de la région Centre-du-Québec et député d'Arthabaska Monsieur Jacques Baril soit également informé du changement apporté par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-05-153

**Inscription ∇ Fleurir le Québec ∇**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire s'inscrire au concours « Fleurir le Québec » selon les catégories qui s'offrent à elle;

ATTENDU QUE certains prix sont offerts dans le cadre du nouveau concours « Fleurir le Québec » selon les améliorations que la Ville apportera sur son territoire en 2002;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'inscription de la Ville de Princeville au concours « Fleurir le Québec » dans les différentes catégories où la Ville a mis beaucoup d'énergie à embellir son territoire.

ADOPTÉE

**02-05-154**

**Engagement d'un employé de voirie - journalier**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville s'apprête à faire l'engagement d'un emploi journalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de M. Dave Leclerc comme journalier temporaire au service de la voirie selon les modalités de la convention collective.

ADOPTÉE

**02-05-155**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – Jean-Louis Fréchette**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville a procédé à l'étude de la demande d'autorisation présentée par Monsieur Jean-Louis Fréchette;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée par Monsieur Jean-Louis Fréchette est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le terrain visé par la présente demande est occupé par quelques bâtiments utilisés par le requérant;

ATTENDU QUE les acquéreurs éventuelles ne sont pas intéressés à acquérir les bâtiments existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Jean-Louis Fréchette pour conserver une superficie de 53 485 pieds carrés sur le lot 14-A rang 1X du canton de Stanfold.

ADOPTÉE

**02-05-156**

**Vente de terrain à Monsieur Gaston Roy**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville a reçu une demande d'acquisition d'un acheteur éventuel d'un terrain prévue pour l'emprise d'une rue dans le secteur de la rue Lemieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil désire

poursuivre ses démarches dans l'intention de vendre une emprise de rue située dans le secteur Lemieux.

Que le conseil municipal de la Ville de Princeville fixe le prix à 0.06 \$ du pied carré pour le vente du terrain ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE

**02-05-157**

**Achat d'articles promotionnels**

ATTENDU QUE le conseil considère important pour la visibilité de la Ville et pour la promotion auprès de clientèles définies d'acquérir des articles aux couleurs de la Ville;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à faire confectionner et acheter une série d'articles promotionnels pour un montant n'excédant pas 9 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

Tous les membres du conseil étant présents à cette séance spéciale, tous consentent à rajouter les points suivants à l'ordre du jour.

**02-05-158**

**Lumière de rues – Coin Gosselin-Rivard**

ATTENDU QUE la faible luminosité du l'éclairage dans le secteur de l'intersection des rues Gosselin et Rivard;

ATTENDU QUE les citoyens du secteur ont souligné leur inquiétude causée par le manque d'éclairage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'installation d'une lumière de rue à l'intersection des rues Gosselin et Rivard.

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Bruno Vigneault, directeur des travaux publics pour procéder à l'installation d'une lumière de rue dans le secteur concerné.

ADOPTÉE.

**02-05-159**

**Réfection des rues – Domaine Paquet**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire procéder à la réfection des rues dans le secteur de la Plage Paquet;

ATTENDU QUE l'ouvrage nécessite le recouvrement de gravier dans les rues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil autorise la réfection des rues dans le secteur de la Plage Paquet pour un montant n'excédant pas 12 000 \$.

QUE Monsieur Michel Carignan, inspecteur de voirie rurale et en environnement soit autorisé à effectuer les dits travaux.

ADOPTÉE

**02-05-160**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la séance spéciale soit levée.

ADOPTÉE

---

Mario Juaire,  
Greffier

---

Laurent Carignan, maire  
Maire